

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
 GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels

**CINQUIÈME COMMISSION, 848<sup>e</sup>  
 SÉANCE**

Mercredi 4 octobre 1961,  
 à 15 h 15



**NEW YORK**

SOMMAIRE

Point 52 de l'ordre du jour:	
Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1960, et rapports du Comité des commissaires aux comptes:	
a) Organisation des Nations Unies . . . . .	5
b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance . . . . .	5
c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient . . . . .	6
d) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	6
Point 53 de l'ordre du jour:	
Budget additionnel pour l'exercice 1961 . . . . .	6
Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales . . . . .	9
Chapitre 3. — Traitements et salaires . . . . .	9
Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel . . . . .	9
Chapitre 8. — Matériel et installations . . . . .	9
Chapitre 9. — Entretien, utilisation et location des locaux . . . . .	9
Chapitre 10. — Frais généraux . . . . .	9
Chapitre 11. — Imprimerie . . . . .	9
Chapitres 13 à 17. — Programmes techniques . . . . .	9
Chapitre 18. — Missions spéciales . . . . .	9
Chapitre 19. — Service mobile de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	9
Chapitre 20. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	9
Chapitre 21. — Cour internationale de Justice . . . . .	9
Prévisions de recettes	
Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires . . . . .	9
Chapitre 4 des recettes. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU) . . . . .	10
Chapitre 5 des recettes. — Vente des publications . . . . .	10
Chapitre 6 des recettes. — Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes . . . . .	10
Classement du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York aux fins des ajustements (indemnités de poste) . . . . .	10

**Président:** M. Hermod LANNUNG (Danemark).

POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1960, et rapports du Comité des commissaires aux comptes:

g) Organisation des Nations Unies (A/4777, A/4808)

Sur l'invitation du Président, M. Götzen, président du Comité des commissaires aux comptes, prend place à la table de la Commission.

1. M. CUTTS (Australie) appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/4808), qui concerne la grave situation de trésorerie de l'Organisation. La délégation australienne estime que, en acceptant les rapports financiers et les comptes qui lui sont présentés, la Cinquième Commission devrait prendre note des observations du Comité consultatif concernant la situation de trésorerie de l'ONU. La délégation australienne est heureuse que le Comité consultatif ait l'intention de continuer à suivre la question et d'y revenir en temps utile.

2. Le PRÉSIDENT propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte le rapport financier et les comptes de l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1960, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/4777);

"2. S'associe aux observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son troisième rapport à l'Assemblée générale (seizième session) [A/4808]."

3. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne pourra pas voter pour le projet de résolution proposé, le budget sur lequel portent les rapports financiers et les comptes en question comportant des crédits pour des organes tels que la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la prétendue question de Hongrie, dont la délégation de l'Union soviétique ne peut approuver les activités.

4. Le PRÉSIDENT, en conséquence, met aux voix le projet de résolution.

Par 53 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté.

b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (A/4783 et Corr.2, A/4809 et Add.1)

Sur l'invitation du Président, M. Pate, directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), prend place à la table de la Commission.

5. M. ZULUETA (Espagne), appuyé par M. ARRAIZ (Venezuela), félicite le Directeur du FISE de la clarté avec laquelle sont présentés les comptes de cet orga-

nisme et de l'efficacité avec laquelle le FISE poursuit son œuvre dans le monde entier.

6. Le **PRESIDENT** propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1960, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/4783 et Corr.2);

"2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son quatrième rapport à l'Assemblée générale (seizième session) [A/4809 et Add.1]."

*Le projet de résolution est adopté.*

7. M. PATE (Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) tient à assurer le Président et les membres de la Commission que le FISE continuera à faire tout son possible pour mériter leur confiance.

*M. Pate, directeur général du FISE, se retire.*

c) **Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/4782, A/4810)**

*Sur l'invitation du Président, M. Moe, représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, prend place à la table de la Commission.*

8. M. PRICE (Canada) tient à exprimer l'inquiétude qu'inspire à sa délégation la procédure dont il est question au paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif (A/4810). Il aimerait savoir si les services financiers compétents ont pu examiner cette procédure avec l'Office et s'ils ont reçu l'assurance qu'une telle situation ne se renouvellerait pas.

9. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), appuyé par M. TURNER (Contrôleur), déclare que l'Office a donné aux services compétents les assurances nécessaires.

10. Le **PRESIDENT** propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1960, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/4782);

"2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son cinquième rapport à l'Assemblée générale (seizième session) [A/4810]."

*Le projet de résolution est adopté.*

*M. Moe, représentant de l'Office, se retire.*

d) **Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/4781, A/4811)**

*Sur l'invitation du Président, Mlle Cohn, représentante du Haut Commissaire des Nations Unies*

*pour les réfugiés, prend place à la table de la Commission.*

11. Le **PRESIDENT** propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant:

"L'Assemblée générale

"1. Accepte les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1960, ainsi que les attestations du Comité des commissaires aux comptes (A/4781);

"2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à ce sujet dans son sixième rapport à l'Assemblée générale (seizième session) [A/4811]."

*Le projet de résolution est adopté.*

*Mlle Cohn, représentante du Haut Commissaire, se retire.*

*M. Götzen, président du Comité des commissaires aux comptes, se retire.*

## POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

### Budget additionnel pour l'exercice 1961 (A/4870, A/4902, A/4909, A/C.5/872)

12. Le **PRESIDENT** signale que, dans son rapport (A/4870), le Secrétaire général a demandé pour 1961 773 575 dollars de crédits additionnels, et qu'il a prévu en même temps une augmentation nette des recettes de 204 040 dollars. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande dans son rapport (A/4902, par. 13) que le crédit ouvert pour 1961 soit augmenté de 754 000 dollars, soit une réduction globale de 19 575 dollars par rapport au montant demandé par le Secrétaire général. Au paragraphe 14 de son rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les estimations révisées des recettes présentées par le Secrétaire général.

13. Les membres de la Commission auront noté que les demandes de crédits additionnels que la Commission va examiner ne tiennent pas compte de certains autres éléments de dépenses, dont l'un, le reclassement de New York aux fins des ajustements, fait l'objet de documents distincts (A/C.5/872, A/4909) dont la Commission est également saisie.

14. Comme la réduction recommandée par le Comité consultatif est globale, le Président mettra d'abord aux voix le budget additionnel, chapitre par chapitre, tel que l'a présenté le Secrétaire général et invitera ensuite la Commission à se prononcer sur la réduction globale recommandée par le Comité consultatif.

15. M. TURNER (Contrôleur) rappelle qu'initialement on avait compté que les crédits additionnels à demander seraient de l'ordre de 1 million à 1 500 000 dollars, pour les raisons énumérées aux paragraphes 73 à 76 de l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget pour l'exercice 1962 (A/4770). Depuis lors, cependant, certaines des dépenses prévues n'ont pas atteint le montant envisagé; tel a été le cas, par exemple, pour les plébiscites dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration du Royaume-Uni, la Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, qui a été ajournée, et les conférences

internationales sur les produits de base, dont une seule a eu lieu alors que deux étaient prévues. Par contre, de nouvelles dépenses ont été ou seront engagées en 1961, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, notamment pour la modernisation du Palais des Nations (81 000 dollars) et pour le Sous-Comité chargé d'examiner la situation en Angola (27 000 dollars). Mais le gros des dépenses supplémentaires (582 000 dollars) pour lesquelles des crédits additionnels sont demandés vient de ce que le programme des conférences a été particulièrement chargé au Siège et à l'Office européen de l'ONU à Genève en 1961. Le crédit spécial de 300 000 dollars ouvert pour la reprise de la quinzième session de l'Assemblée générale s'est révélé insuffisant, aucun crédit n'ayant été prévu pour couvrir le surcroît de frais généraux (chap. 10) et la reprise ayant duré sept semaines au lieu des cinq semaines et demie prévues à l'origine. D'autre part, pour financer de nouveaux programmes producteurs de recettes du Service de l'information, il a fallu demander 64 000 dollars de plus, somme qui pourra être récupérée par la suite au titre des recettes diverses. Enfin, le développement des programmes des commissions économiques régionales et la création de nouveaux centres d'information ont accru les frais généraux inscrits au chapitre 10 de 130 000 dollars environ.

16. Le rapport du Secrétaire général (A/4870) indique clairement quelles sont les dépenses supplémentaires actuellement prévues pour 1961 et donne une explication détaillée des augmentations ou diminutions envisagées pour chaque chapitre du budget.

17. Ce rapport ne tient évidemment pas compte des dépenses supplémentaires qu'entraînerait le reclassement de New York aux fins des indemnités de poste avec effet en 1961, ni des incidences financières de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Ces dépenses sont évaluées à 161 000 et 185 000 dollars respectivement.

18. M. Turner ne met pas en doute le bien-fondé de la réduction globale de 19 575 dollars recommandée par le Comité consultatif. Il précisera la façon dont il compte ventiler cette réduction entre les chapitres du budget qui ont fait l'objet d'observations du Comité consultatif lorsque la Commission se prononcera sur le projet de résolution relatif au budget additionnel pour 1961.

19. M. GREZ (Chili) est heureux de constater que l'on s'efforce davantage chaque année d'appliquer les recommandations de la Cinquième Commission sur le montant du budget additionnel et les motifs de dépenses supplémentaires. Les progrès réalisés ne sont pas dus uniquement aux efforts du Secrétariat, mais aussi à l'amélioration de la coordination entre le Secrétariat et le Comité consultatif.

20. La délégation chilienne se prononcera en faveur de la proposition du Comité consultatif qui vise à augmenter de 754 000 dollars le crédit initialement ouvert pour l'exercice 1961. De même, elle votera les crédits additionnels (185 000 dollars) nécessaires pour préparer en 1961 la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées.

21. Pour M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), le fait que les crédits additionnels actuellement demandés s'élèvent à 773 575 dollars et non à 1 500 000 dollars, comme prévu dans

l'avant-propos au projet de budget pour 1962, ne prouve pas que ces dépenses supplémentaires soient justifiées, d'autant que ces demandes de crédits additionnels ne sont pas les dernières dont la Commission sera saisie. Il semble en effet qu'il faudra encore voter 230 000 dollars si l'Assemblée générale reclasse New York aux fins des ajustements avec effet en 1961, et 185 000 dollars pour préparer la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Il y aura sans doute encore d'autres chefs de dépenses additionnelles.

22. A la différence de ce qui s'est passé les années précédentes, aucune des dépenses pour lesquelles des crédits additionnels sont demandés ne peut être rangée parmi les dépenses imprévues: elles avaient toutes été inscrites au budget ordinaire de 1961 et le Secrétariat aurait dû les couvrir à l'aide des crédits ouverts ou en réalisant des économies sur d'autres postes, puisque la forme actuelle du budget laisse une grande latitude au Secrétaire général à cet égard. Si le Secrétariat ne s'est pas contenté des crédits votés, c'est pour une raison que la délégation de l'Union soviétique a déjà soulignée devant la Cinquième Commission, à savoir qu'il ne considère pas le budget comme un texte fondamental dont les dispositions doivent être respectées. Si le Secrétariat a, par exemple, dépensé pour la seconde partie de la quinzième session de l'Assemblée générale le double du crédit de 300 000 dollars ouvert à cet effet, alors que cette partie de la session n'a pas duré plus longtemps que prévu et que les grandes commissions ne se sont pas toutes réunies, ce n'est pas parce que les prévisions de dépenses étaient erronées, mais faute d'une planification rationnelle de l'utilisation des ressources, qu'il s'agisse des crédits ouverts ou du personnel disponible.

23. La Cinquième Commission a maintes fois répété qu'il fallait éviter de dépasser les crédits initialement prévus pour les dépenses qui sont inscrites au budget ordinaire et que le Secrétariat peut planifier et contrôler. Or, c'est précisément pour couvrir des dépenses des plus courantes, comme les frais de téléphone et de télégraphe inscrits au chapitre 10, que des crédits additionnels sont demandés. C'est là un manquement extrêmement grave à la discipline budgétaire qui devrait être de rigueur à l'ONU.

24. D'autre part, on ne s'est pas efforcé de compenser les dépenses supplémentaires en établissant un ordre de priorité pour d'autres postes des chapitres visés et en réalisant des économies sur ces postes. Les quelque 55 000 dollars, par exemple, qui n'ont pas été utilisés pour l'étude des bâtiments du Siège par un groupe d'architectes et d'ingénieurs (chap. 7), ne correspondent pas à des économies, car cette somme a déjà été dépensée à d'autres fins. Il en est de même de la part non utilisée des crédits ouverts pour l'indemnisation des réfugiés persécutés sous le régime national-socialiste du fait de leur nationalité.

25. Pour ce qui est des dépenses supplémentaires qu'a entraînées le relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels à Genève, la délégation de l'Union soviétique estime que cette mesure n'aurait pas dû être adoptée automatiquement par l'ONU sous prétexte que deux institutions spécialisées avaient autorisé un relèvement: le Secrétariat de l'ONU doit se laisser guider par les décisions de l'Assemblée

générale et non par celles de telle ou telle institution spécialisée.

26. Enfin, la délégation de l'Union soviétique considère qu'il y a des missions spéciales qui ont perdu toute raison d'être, ou qui n'en ont jamais eu, et pour lesquelles il est scandaleux d'ouvrir des crédits et de demander des crédits additionnels. C'est ainsi qu'il existe depuis 1951 un représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, dont le dernier rapport date de 1958, qui ne peut guère s'occuper des questions concernant l'Inde et le Pakistan puisqu'il réside à New York, mais pour lequel 33 000 dollars sont prévus au budget. De même, aucun crédit ne devrait être demandé pour la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, organe qui n'a fait que maintenir la division du pays, sanctionner les agissements d'un régime réactionnaire et perpétuer la guerre froide. La délégation de l'Union soviétique proteste vigoureusement aussi contre la demande de crédit concernant le prétendu représentant de l'ONU pour la question de Hongrie, dont les activités sont illégales et visent elles aussi à perpétuer la guerre froide.

27. En conclusion, M. Sokirkine souligne que le budget voté pour l'exercice 1961 est le plus élevé de l'histoire de l'Organisation et que les crédits ouverts auraient dû suffire à couvrir aussi bien les dépenses ordinaires que les dépenses imprévues.

28. Pour M. KESZTHELYI (Hongrie), le montant des crédits additionnels qui sont ou vont être demandés — soit environ 1 500 000 et 500 000 dollars respectivement — suscite d'autant plus d'inquiétudes que l'Assemblée générale avait déjà approuvé un budget record pour 1961. Les réductions signalées au paragraphe 4 du rapport du Secrétariat (A/4870) ne représentent pas de véritables économies, car il s'agit simplement de fonds non utilisés. Comme beaucoup d'autres délégations, la délégation hongroise est d'avis que les dépenses imprévues et extraordinaires, de même que les dépassements de crédits, doivent être compensées par des économies. La discipline budgétaire préconisée par le Comité consultatif au paragraphe 10 de son rapport (A/4902) n'a pas été jusqu'ici suffisamment respectée.

29. En ce qui concerne le chapitre 18 (Missions spéciales), M. Keszthelyi s'élève contre le crédit de 13 000 dollars demandé pour le représentant de l'ONU pour la question de Hongrie. La délégation hongroise tient à protester à nouveau contre les activités de ce représentant, qui sont incompatibles avec la Charte et avec les buts des Nations Unies et constituent une ingérence illégitime dans les affaires intérieures d'un Etat souverain Membre de l'organisation. A sa quinzième session, l'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution autorisant le financement de ces activités qui ne font que maintenir artificiellement un problème de la guerre froide. M. Keszthelyi juge également inacceptable, pour les raisons déjà exposées à la Cinquième Commission et à l'Assemblée générale, le crédit demandé pour la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Il déplore que des crédits additionnels soient demandés chaque année pour des chapitres du budget pour lesquels l'Assemblée générale a déjà approuvé des crédits, car cela équivaut à annuler les décisions de l'Assemblée qui risque de ne plus pouvoir exercer un contrôle suffisant sur la gestion financière de l'Organisation.

30. M. SMITHERS (Royaume-Uni) déclare que la mort de M. Hammarskjöld est une perte qui sera particulièrement ressentie par la Cinquième Commission qui, au cours des années, a eu avec lui d'étroits rapports au sujet de l'administration et des finances de l'Organisation. Cette disparition survient à un moment où, comme l'a dit le représentant de l'Australie, la situation de trésorerie de l'Organisation est critique. M. Smithers est heureux que le budget additionnel pour 1961 soit plutôt moins élevé que les années précédentes. Le Royaume-Uni souhaite évidemment que tous les efforts soient faits pour réduire ce budget au minimum et que les recommandations du Comité consultatif touchant la discipline budgétaire soient suivies. Il admet qu'il n'est pas toujours possible de supprimer toutes les demandes de crédits additionnels. La responsabilité de ces demandes, d'ailleurs, n'incombe pas seulement au Secrétariat, mais aussi aux organes de décision de l'ONU, et ils doivent veiller à éviter autant que possible de prendre des décisions comportant des dépenses pour l'Organisation une fois que l'Assemblée générale a adopté le budget. Il appartient aux représentants de se rendre compte des dépenses entraînées, par exemple, par une reprise de la session de l'Assemblée générale, qu'il faut tenter d'éviter cette année.

31. M. Smithers appuie les recommandations du Comité consultatif.

32. M. ITO (Japon) s'associe aux hommages rendus à la mémoire de M. Hammarskjöld.

33. Il est prêt à approuver les crédits additionnels demandés, ainsi que les recommandations du Comité consultatif. Remerciant le Contrôleur des explications qu'il a déjà fournies, M. Ito souhaiterait néanmoins savoir sur quels chapitres du budget on envisage de faire porter la réduction globale de 19 575 dollars préconisée par le Comité consultatif.

34. M. SAHNI (Inde) note avec satisfaction que les demandes de crédits additionnels, inévitables dans une organisation comme l'ONU où il est impossible d'évaluer à l'avance et avec précision toutes les dépenses, sont plutôt moins élevées que pour les exercices précédents, et que l'on s'est efforcé de suivre une procédure budgétaire plus rationnelle. Il est disposé à approuver les crédits additionnels demandés, ainsi que les conclusions du Comité consultatif. Il souligne l'importance des recommandations énergiques formulées par le Comité consultatif au paragraphe 10 de son rapport (A/4902) au sujet de la nécessité d'éviter les dépassements de crédits, sauf en cas de raisons impérieuses et inévitables, et de compenser les dépenses imprévues par des économies sur d'autres postes; il espère que ces principes salutaires seront suivis d'encore plus près à l'avenir. Toute économie, si minime soit-elle, contribue à faire baisser le niveau général du budget et libère des fonds qui peuvent être affectés à des dépenses prioritaires. M. Sahni pense qu'il serait bon que le Secrétariat rédige à l'intention des représentants une brochure comparable à l'ABC des Nations Unies, qui indiquerait par exemple ce que coûte une séance d'une heure ou une réunion d'une journée, ou une conférence (traduction, reproduction des documents, etc.). Les représentants, se rendant ainsi mieux compte de l'importance et de la répartition des dépenses, auraient une idée plus claire des économies réalisables. Cette brochure serait extrêmement utile car, en dépit de tous les efforts, le budget augmente chaque année et la situation de trésorerie de l'Organisation est extrêmement inquiétante.

35. M. RYBAR (Tchécoslovaquie) déplore d'autant plus la présentation d'un budget additionnel de plus de 2 millions de dollars que l'Assemblée générale avait adopté pour l'exercice 1961 un budget record de 73 millions, qui imposait déjà de lourdes charges aux Etats Membres. Il est opposé par principe au budget additionnel puisque l'Assemblée générale a déjà voté les crédits nécessaires pour l'exercice en cours. Il insiste sur la nécessité de se conformer aux principes de discipline budgétaire énoncés par le Comité consultatif dans son rapport. Par ailleurs, la délégation tchécoslovaque s'oppose au financement d'activités qui sont contraires au maintien de la paix et de l'amitié entre les peuples et qui ne sont destinées qu'à prolonger la guerre froide. Elle votera donc contre l'ouverture des crédits demandés pour le représentant de l'ONU pour la question de Hongrie et pour la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, et elle votera contre l'ensemble du budget additionnel.

36. M. NOGUEIRA BATISTA (Brésil) appuie le rapport du Comité consultatif (A/4902). Il appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 10 de ce rapport et formule l'espoir que le principe de la compensation sera appliqué dans toute la mesure possible, pour éviter notamment d'accroître les charges imposées aux Etats Membres dont les capacités de paiement sont limitées.

37. Le PRESIDENT met aux voix les chapitres du budget additionnel pour l'exercice 1961 (A/4870) dont le montant révisé diffère du montant ouvert initialement.

#### CHAPITRE 2. — REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES

*A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 547 400 dollars pour le chapitre 2 est approuvée.*

#### CHAPITRE 3. — TRAITEMENTS ET SALAIRES

38. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que, pour les raisons qu'il a déjà exposées, il votera contre le crédit révisé pour ce chapitre.

*Par 67 voix contre 10, l'ouverture d'un crédit révisé de 35 887 600 dollars pour le chapitre 3 est approuvée.*

#### CHAPITRE 5. — FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL

*A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 2 024 000 dollars pour le chapitre 5 est approuvée.*

#### CHAPITRE 8. — MATERIEL ET INSTALLATIONS

*A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 410 000 dollars pour le chapitre 8 est approuvée.*

#### CHAPITRE 9. — ENTRETIEN, UTILISATION ET LOCATION DES LOCAUX

*A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 3 327 750 dollars pour le chapitre 9 est approuvée.*

#### CHAPITRE 10. — FRAIS GENERAUX

39. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que c'est à ce chapitre que l'on relève les violations les plus grossières de la discipline financière et budgétaire. Pour les raisons qu'il a exposées précédemment, la délégation de l'Union soviétique votera contre le crédit demandé pour le chapitre 10.

*Par 68 voix contre 10, l'ouverture d'un crédit révisé de 3 816 000 dollars pour le chapitre 10 est approuvée.*

#### CHAPITRE 11. — IMPRIMERIE

*A l'unanimité l'ouverture d'un crédit révisé de 1 210 750 dollars pour le chapitre 11 est approuvée.*

#### CHAPITRES 13 à 17. — PROGRAMMES TECHNIQUES

40. Le PRESIDENT fait observer qu'aucun crédit additionnel n'est demandé pour les chapitres 13 à 17, mais que la Commission sera saisie ultérieurement d'une demande tendant à ce qu'on réalloue pour 1962 le solde inutilisé des crédits ouverts pour 1961 aux chapitres 13, 14 et 16 au titre de l'assistance aux pays nouvellement indépendants ou en voie d'accéder à l'indépendance.

#### CHAPITRE 18. — MISSIONS SPECIALES

41. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande un vote séparé sur l'article III (Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée) et sur le crédit révisé concernant le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie.

*Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée*

*Par 62 voix contre 10, avec 9 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 161 000 dollars est approuvée.*

*Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour la question de Hongrie*

*Par 51 voix contre 12, avec 17 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 13 000 dollars est approuvée.*

*Par 69 voix contre 10, avec 2 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 2 888 750 dollars pour le chapitre 18 est approuvée.*

#### CHAPITRE 19. — SERVICE MOBILE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*Par 68 voix contre zéro, avec 10 abstentions, l'ouverture d'un crédit révisé de 1 224 000 dollars pour le chapitre 19 est approuvée.*

#### CHAPITRE 20. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

*A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 2 260 000 dollars pour le chapitre 20 est approuvée.*

#### CHAPITRE 21. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

*A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit révisé de 781 600 dollars pour le chapitre 21 est approuvée.*

*A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif (A/4902, par. 13) tendant à réduire de 19 575 dollars les crédits additionnels demandés par le Secrétaire général est approuvée.*

#### PREVISIONS DE RECETTES

*Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires*

*A l'unanimité, le montant révisé de 1 852 770 dollars est approuvé.*

*Chapitre 4 des recettes. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU)*

*A l'unanimité, le montant révisé de 1 135 000 dollars est approuvé.*

*Chapitre 5 des recettes. — Vente des publications*

*A l'unanimité, le montant révisé de 377 900 dollars est approuvé.*

*Chapitre 6 des recettes. — Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes*

*A l'unanimité, le montant révisé de 774 800 dollars est approuvé.*

42. Le PRESIDENT fait remarquer que la Commission sera saisie ultérieurement de nouvelles demandes de crédits additionnels. Dans ces conditions, elle voudra sans doute différer le vote concernant le projet de résolution sur le budget additionnel, étant entendu que le Secrétariat devra exécuter le budget conformément aux décisions de la Commission.

*Il en est ainsi décidé.*

CLASSEMENT DU SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES A NEW YORK AUX FINS DES AJUSTEMENTS (INDEMNITES DE POSTE) [A/4909, A/C.5/872]

43. Le PRESIDENT indique que le Secrétaire général, faisant siennes les conclusions du Comité d'experts pour les ajustements, recommande que New York passe de la classe 7 à la classe 8 du barème des ajustements à compter du 1er mars 1961 (A/C.5/872, par. 6). Pour les raisons qu'il a indiquées aux paragraphes 8 et 9 de son rapport (A/4909), le Comité consultatif recommande de faire passer New York de la classe 7 à la classe 8 à compter du 1er juin 1961. Ces deux propositions entraîneraient des dépenses supplémentaires de 230 000 dollars et 161 000 dollars respectivement, au chapitre 3 (Traitements et salaires) du budget de 1961.

44. M. TURNER (Contrôleur) fait observer que la recommandation du Comité consultatif a évidemment provoqué une certaine déception parmi les fonctionnaires du Secrétariat. Il n'en reconnaît pas moins que, étant donné le faible pourcentage de fonctionnaires ayant répondu au questionnaire de septembre 1960, le Comité consultatif a pu concevoir quelques doutes sur le caractère représentatif de l'échantillon et, de ce fait, sur l'importance effective des majorations de loyer survenues entre juin 1959 et juin 1960, quoiqu'il n'y ait aucun doute sur l'existence même de ces majorations. M. Turner accueille avec satisfaction la proposition du Comité consultatif visant à poursuivre l'étude de la question de manière à pouvoir disposer de données statistiques entièrement concluantes avant de les utiliser pour le barème des indemnités de poste. Dans les circonstances actuelles, M. Turner n'insistera pas pour que le passage à la classe 8 de l'indemnité de poste prenne effet au 1er mars 1961, mais il espère que la Cinquième Commission approuvera la recommandation du Comité consultatif.

45. M. KITTANI (Irak) estime que les données fournies par l'enquête ne sont pas suffisantes pour justifier

le remplacement du poste "loyers" de l'indice BLS par un poste spécialement calculé pour les fonctionnaires internationaux. Comme le montre le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/872), c'est effectivement à la fin du mois de mai 1961 que l'indice non corrigé a atteint le niveau qui justifie le passage de New York à la classe supérieure. M. Kittani approuve donc la recommandation du Comité consultatif à ce sujet.

46. M. ARRAIZ (Venezuela) indique que, tout en comprenant les raisons exposées par le Comité consultatif dans son rapport, la délégation du Venezuela serait disposée à approuver la proposition du Secrétaire général.

47. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate que, d'une année à l'autre, New York semble passer automatiquement à la classe supérieure du barème des ajustements. C'est une tendance qu'il faudrait enrayer. Par ailleurs, toute augmentation de traitement ou de salaire, même si elle est justifiée, devrait être compensée par des mesures prises dans le cadre du budget pour ne pas augmenter le montant total du budget. Pour ces deux raisons, la délégation de l'Union soviétique ne peut approuver le passage de New York de la classe 7 à la classe 8.

48. M. GREZ (Chili) dit que sa délégation, toujours soucieuse du bien-être du personnel, votera pour la recommandation du Comité consultatif.

49. M. MALHOTRA (Népal) rappelle que, lors du dernier changement de classe à New York, le personnel avait estimé que la date du passage de la classe 6 à la classe 7 ne correspondait pas à l'augmentation effective du coût de la vie. M. Malhotra était disposé à approuver la recommandation du Secrétaire général, mais, compte tenu de la déclaration que vient de faire le Contrôleur, il approuvera celle du Comité consultatif. Pour terminer, M. Malhotra fait observer que la hausse du coût de la vie est pour le personnel de l'Organisation une réalité, et qu'il faut en tenir compte même si le montant total du budget augmente, ou semble trop élevé à certains.

50. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif (A/4909, par. 9).

*Par 68 voix contre zéro, avec 11 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à faire passer le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York de la classe 7 à la classe 8 du barème actuel des ajustements (indemnités de poste) à compter du 1er juin 1961 est approuvée.*

51. M. TURNER (Contrôleur) déclare que, en l'absence d'instructions contraires de l'Assemblée générale, le Secrétariat a l'intention d'appliquer l'indemnité de poste de la classe 8 aux fonctionnaires se trouvant au service de l'Organisation à la date de l'approbation de l'augmentation par la Cinquième Commission.

La séance est levée à 17 h 55.